

APOTEX

Entreprise mondiale du
domaine de la santé
basée au Canada



CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Notre code est notre culture

CONTENU

MESSAGE DE NOTRE CHEF DE LA DIRECTION.....	3	Interactions avec les professionnels de la santé.....	19
NOTRE CODE.....	4	Communication sur les produits.....	20
Notre objectif, nos comportements gagnants et nos valeurs....	5	Interactions avec les partenaires commerciaux.....	21
Qui est responsable de notre Code?.....	6	Interactions avec les concurrents.....	22
Comment faire preuve de responsabilité individuelle?.....	7	Lutte contre la corruption.....	23
NOTRE VOIX.....	8	Cadeaux corporatifs.....	25
Parlez haut et fort.....	9	Respect des règles commerciales.....	26
Canaux de prise de parole.....	10	NOTRE ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE.....	27
APOspeaks.....	11	Conflits d'intérêts.....	28
NOTRE LIEU DE TRAVAIL.....	12	Importance des registres commerciaux.....	29
Travailler ensemble.....	13	Prévention de la fraude.....	30
Un lieu de travail sûr et sain.....	14	Notre engagement en matière d'éthique professionnelle.....	31
Environnement, social et gouvernance.....	15	Protection des renseignements d'Apotex.....	32
NOTRE MARCHÉ.....	16	Utilisation des actifs de l'entreprise	33
Innocuité des produits.....	17	Protection des données.....	34
Normes de qualité.....	18	Communication publique et médias sociaux.....	35

UN MESSAGE D'ALLAN OBERMAN

Chez Apotex, nous nous engageons à améliorer l'accès de médicaments et de produits de santé abordables et novateurs aux patients et consommateurs du monde entier. C'est là l'essence même de notre culture.

Au cours de nos 50 ans d'histoire, nous avons établi un lien de confiance inestimable au sein de la communauté mondiale des soins de santé, qui est maintenue par le Code de conduite et d'éthique commerciale d'Apotex (« notre Code »). Notre Code reflète qui nous sommes et ce que nous représentons, individuellement et en tant qu'organisation, et énonce clairement les comportements éthiques que nous sommes censés incarner et sur lesquels nos parties prenantes peuvent compter.

Nos comportements gagnants soutiennent fermement les principes d'éthique par professionnelle de notre Code.

Responsabilité individuelle: la responsabilité individuelle nous pousse à faire ce que nous disons que nous ferons. Cela souligne l'importance de respecter nos engagements et renforce la confiance et la crédibilité au sein de nos équipes ainsi qu'auprès de nos parties prenantes.

Rigueur et discipline : la rigueur et la discipline nous encouragent à faire des plans et à suivre des processus. Cela nous motive à travailler avec prévoyance et réflexion, créant ainsi une culture d'excellence et de fiabilité.

Amélioration continue: L'amélioration continue reconnaît que la poursuite de la croissance et du progrès n'est jamais terminée. Cela signifie reconnaître les opportunités d'amélioration et être capable de reconnaître les fautes, contribuant ainsi à préserver notre réputation et garantissant qu'Apotex est une entreprise pour laquelle nous pouvons tous être fiers de travailler.

Je suis fier de diriger une entreprise qui se consacre à des normes et pratiques commerciales éthiques élevées, notamment en permettant à chacun d'entre nous de s'exprimer lorsque nous le jugeons nécessaire.

Merci pour votre engagement continu à bâtir une culture d'intégrité.



Allan Oberman
President and CEO



NOTRE CODE

POUR BIEN COMPRENDRE NOS OBJECTIFS, NOS
COMPORTEMENTS GAGNANTS ET NOS VALEURS

Vous recherchez une politique ou une
procédure?

→ Visitez notre plateforme des politiques pour
connaître toutes les politiques et procédures
commerciales d'Apotex.

[Policy Hub](#)

PRENEZ LA
PAROLE

Notre Objectif

Nous améliorons sans cesse l'accès à des médicaments et produits de santé innovants et abordables pour les patients et les consommateurs du monde entier.

Nos Valeurs



Responsabilité Individuelle

« Concilier l'acte à la parole »



La Rigueur et la Discipline

« Faire des plans et suivre des processus »



L'amélioration Continue

« Je m'efforce toujours de faire mieux »

Nos Valeurs



PRENEZ LA
PAROLE



Qui est responsable de notre Code?

Chacun d'entre nous est responsable du respect des principes de notre Code. L'intégrité doit être au cœur de chaque décision commerciale que vous prenez. Notre Code s'applique :

- À tous les employés d'Apotex;
- Aux membres du conseil d'administration d'Apotex lorsqu'ils agissent en qualité d'administrateurs; Le Conseil est également chargé de veiller au respect du Code. Toute dérogation au Code qui bénéficie aux administrateurs ou aux dirigeants doit être accordée uniquement par le Conseil d'administration (ou un comité du Conseil d'administration).
- À tous les dirigeants qui sont censés:
 - Servir de modèle en encourageant la prise de décisions éthiques;
 - Être les champions de notre culture de « Prise de parole »;
 - Reconnaître et récompenser les comportements qui illustrent notre objectif, nos valeurs, nos comportements gagnants et notre Code;
 - Aider à la mise en œuvre de notre Code;
 - Traiter les employés qui prennent la parole avec respect et soutenir notre politique de protection contre les représailles;
 - Signaler en temps utile toute violation ou violation potentielle de notre Code.

Si vous enfreignez notre Code, nos politiques ou la loi, voici ce à quoi vous vous exposez:

- Des mesures disciplinaires, allant d'une formation complémentaire et d'un encadrement à des conséquences professionnelles, y compris le licenciement;
- Des sanctions civiles ou pénales, ou les deux, imposées par une agence gouvernementale ou un tribunal.

Pourquoi avons-nous un Code de conduite?

Pour décrire l'engagement de notre entreprise à agir de manière éthique dans toutes les facettes de nos activités.

Pour fournir une feuille de route de nos politiques, procédures et lignes directrices

Pour définir les normes commerciales élevées que nos employés du monde entier doivent respecter dans le cadre de leurs activités.

Comment faire preuve de responsabilité individuelle?

En respectant et en suivant notre Code et nos politiques

En respectant notre Code et nos politiques et en prenant des décisions professionnelles éthiques, vous permettez à Apotex de conserver une excellente réputation, d'être un lieu de travail agréable et d'atteindre ses objectifs.

Il vous incombe de passer en revue, de comprendre et de suivre les politiques qui s'appliquent à votre travail et aux décisions que vous prenez.

En tant qu'entreprise internationale, Apotex s'engage à respecter les lois, règles et règlements des pays dans lesquels elle exerce ses activités. En cas de doute, demandez conseil pour vous assurer de la conformité avec les lois locales en vigueur.

- En montrant l'exemple
- En demandant conseil
- En ne prenant pas de raccourcis qui compromettraient l'éthique professionnelle
- En signalant un comportement répréhensible
- En agissant avec intégrité, en faisant ce qui est juste et en étant transparent

Quelle est ma responsabilité individuelle?



Responsabilité Individuelle

« Concilier l'acte à la parole »

En savoir plus...
Centre de politiques et Collections de documents

PRENEZ LA PAROLE

NOTRE VOIX

NOS EMPLOYÉS SONT NOTRE VOIX

Posez-vous la question : Cette activité est-elle...

- Incompatible avec notre Code et représente-t-elle une violation de nos valeurs, des comportements gagnants, des politiques de l'entreprise ou de la loi?
- Susceptible de mettre d'autres personnes en danger?
- Néfaste pour la réputation d'Apotex ou peut-elle briser la confiance des parties prenantes d'Apotex?

Si vous avez répondu « oui » à l'une des questions ci-dessus

Dans ce cas, ce n'est peut-être pas la bonne chose à faire. En cas d'incertitude, vous devriez demander de l'aide afin de prendre la bonne décision.

Si vous avez des questions concernant notre Code

Prise De Parole!

Prise De Parole

Apotex vous soutiendra si vous décidez de prendre la parole. Lorsque les employés prennent la parole, nous sommes mieux à même de détecter les cas de non-conformité susceptibles de nuire à la réputation et au succès continu de notre entreprise. Si vous soupçonnez que quelque chose constitue une violation de notre Code, de nos politiques ou de la loi, il vous incombe de prendre la parole et de le signaler. Vous trouverez à la page suivante plusieurs moyens d'exercer votre droit de prise de parole.

Faire un signalement sans crainte de représailles

Apotex s'engage à faire en sorte que ses employés se sentent à l'aise pour prendre la parole sans crainte de représailles lorsqu'ils soupçonnent un problème de conformité.

Notre entreprise n'exercera pas de représailles et ne tolérera pas de représailles à l'encontre d'une personne qui, en toute bonne foi:

- Signale ce qu'il estime être une violation de notre Code, de nos politiques ou de la loi (y compris aux autorités gouvernementales);
- Pose une question sur la conformité ou demande un avis sur une pratique, une décision ou une action commerciale particulière;
- Coopère à une enquête sur une violation réelle ou présumée.




Apotex ne tolère pas les plaintes futiles, malveillantes ou vexatoires. Les employés qui déposent de telles plaintes feront l'objet de mesures disciplinaires.

En savoir plus...
[Politique
Mondiale en
Matière de
Signalement](#)

**PRENEZ LA
PAROLE**

Canaux De Prise De Parole

Canaux	Personne-ressource
<p>Responsable Votre responsable joue un rôle important dans notre culture de prise de parole. Dans la plupart des cas, votre responsable devrait être votre premier point de contact. Communiquez immédiatement avec lui en cas de problème urgent tel que la violence sur le lieu de travail, la santé et la sécurité des employés ou des problèmes concernant la qualité.</p> <p>Votre responsable est également une ressource de premier plan en ce qui concerne vos responsabilités professionnelles, les processus et procédures propres au lieu de travail, les problèmes liés aux collègues, les possibilités de rémunération et de promotion, ainsi que les questions liées à l'environnement de travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Votre responsable direct
<p>Gestionnaire Discuter de questions, d'idées et de préoccupations sans crainte de représailles. Tous les responsables peuvent vous aider; consultez la personne avec laquelle vous vous sentez le plus à l'aise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Votre responsable ou une autre personne de votre division - N'importe quel autre responsable - La direction de l'entreprise
<p>Ressources Humaines Les partenaires en ressources humaines de votre site sont une excellente source de conseils. Votre responsable peut vous faire part de ses inquiétudes et les partager avec les RH pour obtenir un soutien supplémentaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le partenaire en ressources humaines de votre site.
<p>Service juridique mondial Vous pouvez communiquer avec le service juridique de votre région si vous craignez qu'un comportement soit illégal ou si vous avez besoin de conseils à propos des lois et des règlements concernant vos activités commerciales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - APOgloballegal@apotex.com
<p>Agent mondial ou régional en matière de conformité Communiquez directement avec le service Éthique et conformité des affaires à l'échelle mondiale (ÉCAM) pour poser des questions, présenter des idées ou faire part de vos préoccupations. Le site Web de l'ÉCAM et la plateforme des politiques contiennent des politiques, des procédures et des ressources supplémentaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Votre agent mondial ou régional de la conformité - Ethics.compliance@apotex.com - Le site Web de l'ÉCAM - Plateforme des Politiques
<p>APOspeaks La ligne d'assistance éthique d'Apotex, APOspeaks, permet de signaler des problèmes ou d'obtenir des conseils, en tout temps, en plusieurs langues et avec des options de signalement anonyme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - www.APOspeaks.com 
<p>Confidentialité et sécurité des données Communiquez avec le service Confidentialité et sécurité des données si vous avez des questions sur l'utilisation des actifs informatiques ou sur la confidentialité des données, et immédiatement si vous avez connaissance d'une situation dans laquelle les ressources informatiques ou les données d'Apotex peuvent être compromises ou perdues, ou s'il y a une violation potentielle des renseignements personnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Service de Confidentialité et de Sécurité

APOspeaks

Qu'est-ce que APOspeaks?

APOspeaks est notre ligne d'assistance éthique et notre système de signalement centralisé. Tous les signalements de mauvaise conduite potentielle, y compris les violations de notre Code, des politiques de l'entreprise, des lois ou des réglementations, sont transmis à APOspeaks pour être suivis et gérés. APOspeaks est géré par un fournisseur d'assistance téléphonique tiers indépendant.

Que se passe-t-il lorsque j'utilise APOspeaks?

Lorsque vous utilisez APOspeaks, votre demande est envoyée à Éthique et conformité des affaires à l'échelle mondiale aux fins d'un examen confidentiel. L'examen déterminera le type d'enquête nécessaire et un enquêteur pourra être désigné. Toute information que vous fournissez dans le but d'aider l'enquêteur, y compris votre identité, restera confidentielle, sauf si cela est nécessaire pour mener une enquête complète et équitable ou si la loi applicable l'exige.

En savoir plus...
[Politique
Mondiale en
Matière de
Signalement](#)

www.APOspeaks.com



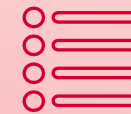
Notre procédure d'enquête



Les employés susceptibles d'avoir connaissance des incidents allégués seront contactés.



L'enquêteur détermine objectivement les faits au moyen d'entrevues ou d'autres éléments de preuve, ou des deux.



L'enquêteur déterminera si le signalement est fondé. Un rapport sera remis à la direction et aux RH pour les prochaines étapes.

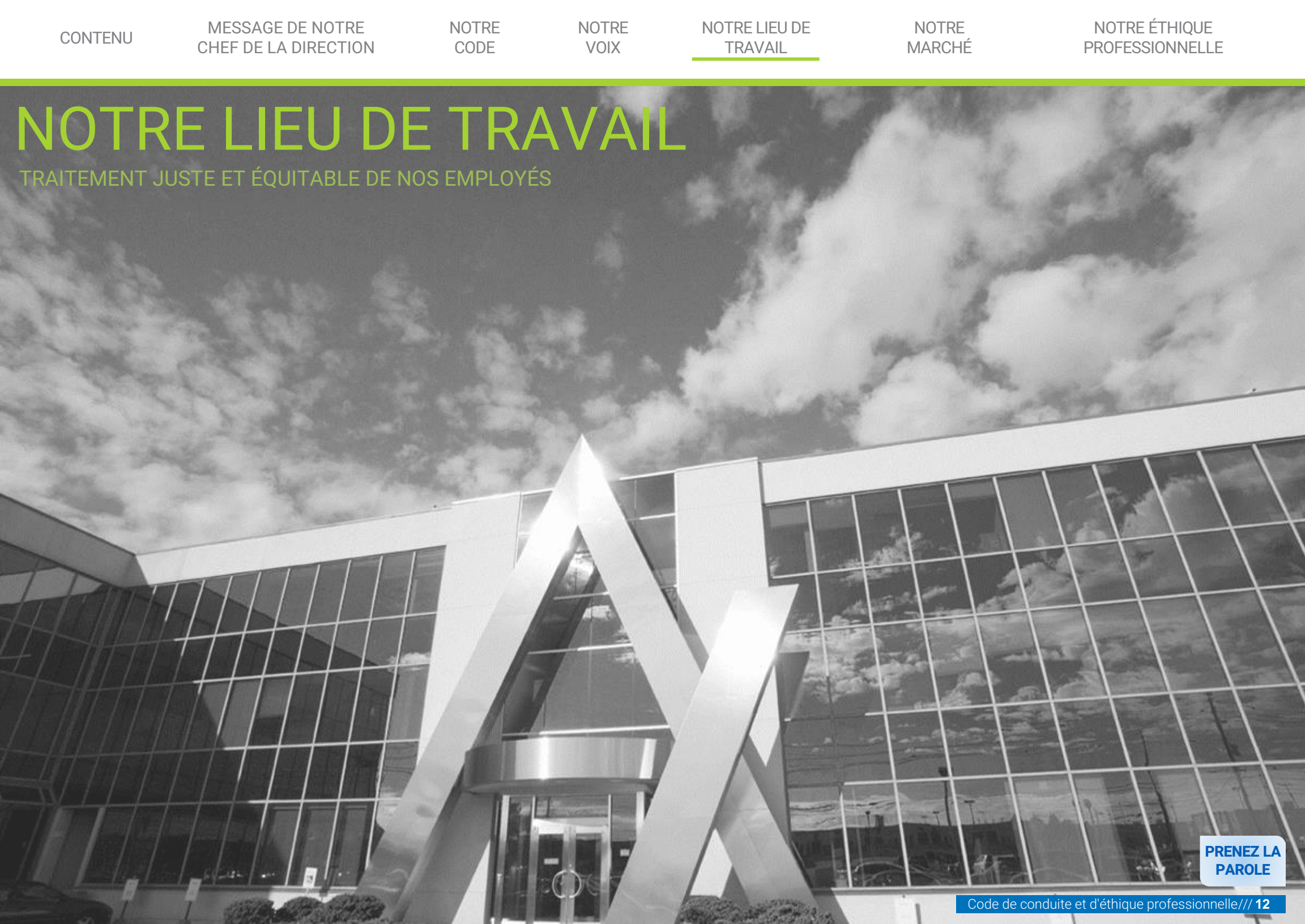


Tous les employés doivent coopérer pleinement à une enquête ou à une investigation et ne pas divulguer leur participation à autrui.

PRENEZ LA
PAROLE

NOTRE LIEU DE TRAVAIL

TRAITEMENT JUSTE ET ÉQUITABLE DE NOS EMPLOYÉS



Travailler Ensemble



Droits de la Personne

Apotex attend de tous ses employés et partenaires commerciaux qu'ils adoptent une conduite juste et équitable et interdit tout traitement inéquitable ou toute discrimination fondée sur la race, la religion, l'origine ethnique, l'âge, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'handicap ou tout autre statut protégé par les lois en vigueur.



Milieu de Travail Respectueux

Apotex attend de tous ses employés qu'ils fassent preuve de professionnalisme lorsqu'ils interagissent avec leurs collègues, les clients et leurs autres contacts professionnels. Le maintien d'un lieu de travail respectueux est intégré aux valeurs et aux comportements gagnants d'Apotex.



Droit du Travail

Apotex s'engage à respecter les lois sur l'emploi et les normes de travail applicables. Ceci inclut le [code de base de l'Ethical Trading Initiative](#) (ETI - Initiative d'éthique commerciale), le libre choix de l'emploi, la liberté d'association, les salaires suffisants, les heures de travail, la discrimination, le travail des enfants et les conditions de travail.



Égalité D'accès à L'emploi

Apotex s'engage à offrir l'égalité des chances sur la base des qualifications individuelles et du rendement professionnel. Apotex agira de manière équitable et respectueuse dans tous les aspects des processus d'embauche, de promotion, de possibilités de perfectionnement et de licenciement.



Absence d'harcèlement, de Discrimination et de Violence sur le Lieu de Travail

Apotex promeut et valorise un environnement de travail exempt de discrimination, d'harcèlement, d'harcèlement sexuel et de représailles, tel qu'il est défini par les lois en vigueur. Le harcèlement, les brimades ou la violence de quelque nature que ce soit ne seront pas tolérés et sont susceptibles d'entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.



Diversité, Équité et Inclusion

Apotex s'efforce de comprendre, d'apprécier et d'intégrer les différences que chaque membre de l'équipe apporte à notre organisation. Il est essentiel pour nous de constituer des équipes qui représentent la diversité de nos clients mondiaux. Les employés d'Apotex peuvent s'attendre à un environnement où leurs différences sont acceptées et valorisées. Il est rappelé aux employés d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations de manière respectueuse. Dans le cas où les employés adopteraient une conduite qui perturbe les opérations ou crée un environnement de travail hostile, ils pourraient faire face à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

En savoir plus...
[Politiques régionales de lutte contre le harcèlement](#)



Abstention d'abus d'alcool ou d'autres drogues

On attend des employés qu'ils soient « **aptes au travail** ».

Qu'est-ce qui est interdit?

- Travailler sous l'influence de l'alcool ou de drogues dans les locaux d'Apotex ou en dehors, y compris à distance sur des plateformes de vidéoconférence (p. ex., Microsoft Teams).
- Posséder, vendre, utiliser, transférer ou distribuer des drogues illégales ou des substances contrôlées pendant le travail ou dans les locaux.
- Travailler avec les facultés affaiblies en raison d'une condition et/ou d'une substance qui affecte la capacité à travailler en toute sécurité.

Un lieu de travail sécuritaire et sain

Respecter les Normes de Sécurité

Tous les employés ont l'obligation, envers leurs collègues et envers nos patients, de veiller à ce que les conditions de travail répondent à nos normes de sécurité et d'environnement.

Nous demandons à tous nos employés, entrepreneurs et visiteurs de :

- Se conformer à toutes les politiques et procédures applicables en matière de sécurité, de santé et d'environnement;
- Assister à toutes les formations pertinentes en matière de sécurité;
- Utiliser tous les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires pour effectuer le travail en toute sécurité;
- Signaler rapidement tous les problèmes environnementaux, de santé et de sécurité, y compris les conditions dangereuses, les quasi-accidents, les blessures et les maladies professionnelles, les rejets environnementaux dangereux; et;
- Coopérer à l'enquête sur les incidents de santé, de sécurité ou d'environnement, et à la mise en place des mesures correctives.

Signaler des Problèmes

Si vous avez connaissance d'un danger potentiel ou réel en matière de sécurité ou d'environnement, ou d'un problème lié à celui-ci, informez-en **immédiatement** votre responsable direct. Les chefs de personnel **doivent** signaler tous les incidents (y compris les quasi-accidents) et les dangers environnementaux conformément aux normes du site, de même qu'aux normes globales environnementales, de santé et de sécurité (ESS).

En savoir plus...
[Politique environnementale et](#)
[Politique sur l'utilisation et l'abus de](#)
[substances](#)

Environnement, Société et Gouvernance



Environnement

Nous reconnaissons l'importance d'une bonne gestion de l'environnement et avons mis en place une approche globale pour intégrer des pratiques durables dans nos activités à travers le monde.



Société

Notre engagement social repose sur trois piliers: les intérêts des patients en premier lieu, le soutien aux communautés et l'empouvoirement des employés.

Les intérêts des patients

Garantir l'accès de nos patients aux médicaments est essentiel pour atteindre notre objectif.

Le soutien aux communautés

Par l'accès, l'accessibilité et l'innovation, nous reconnaissons le rôle important que nous jouons dans le soutien des communautés au sein desquelles nous œuvrons.

L'empouvoirement des employés

Chez Apotex, nos employés sont la force motrice du succès de l'entreprise. Nous nous efforçons de créer un lieu de travail qui donne la priorité à la santé, à la sécurité et au bien-être des employés.



Gouvernance

Nous sommes conscients qu'une gouvernance efficace est essentielle pour maintenir notre position de chef de file dans le secteur. Notre équipe de direction s'engage à promouvoir et à renforcer une forte culture d'intégrité et de comportements éthiques dans l'ensemble de l'organisation.



NOTRE MARCHÉ

UTILISATION ÉQUITABLE

Notre responsabilité

Chacun d'entre nous est responsable de traiter équitablement les parties prenantes, les clients, les fournisseurs, les concurrents et les employés d'Apotex. Personne ne doit tirer un avantage déloyal de quiconque par la manipulation, la dissimulation, l'abus d'informations privilégiées, la fausse déclaration de faits importants ou toute autre pratique commerciale déloyale.

Innocuité des Produits

En savoir plus...
[Collections de documents](#)

Chaque employé d'Apotex est tenu de signaler au service d'Innocuité des médicaments d'Apotex les événements indésirables (EI) potentiellement liés aux produits Apotex dans un délai d'un (1) jour après avoir pris connaissance de l'EI. Essayez d'obtenir les quatre éléments énumérés ci-dessous avant de signaler un EI:



Le nom de la personne qui fait le signalement (les coordonnées sont fortement souhaitées);



Les renseignements sur le patient (au moins un paramètre démographique);



La durée de l'événement indésirable;



Produit Apotex suspect

Signalez tous les EI, quelle que soit leur gravité (c.-à-d. s'ils mettent la vie en danger).

Innocuité des médicaments d'Apotex
Courriel: drug.safety@apotex.com
Télécopieur: 1-866-429-9133 ou 416-401-3819
Téléphone: 1-800-667-4708 ou 416-401-7780
(suivre les instructions).

Recherche et Développement

Les employés doivent respecter les normes éthiques reconnues et les bonnes pratiques cliniques (BPC) dans la recherche et le développement cliniques et non cliniques.

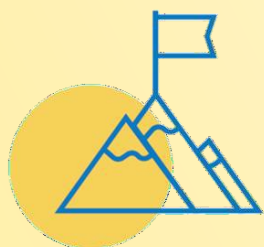


Normes de Qualité

Chez Apotex, la fabrication de produits sûrs et de haute qualité est la responsabilité de chacun. Nous sommes tous responsables. Tout ce que nous faisons a un effet direct sur nos clients et nos patients, voilà pourquoi nous devons nous assurer de bien accomplir chaque étape.

Nous nous engageons à promouvoir une culture de la qualité forte et responsable au sein de Apotex. Une culture qui « s'approprie » l'excellence en matière de qualité tout au long du cycle de vie du produit et qui incite à faire preuve d'un état d'esprit conforme, proactif et préventif, conformément à nos comportements gagnants.

En tant qu'employés d'Apotex, nous devons absolument suivre les comportements gagnants intégrés à notre culture de la qualité.



L'amélioration Continue

« Je m'efforce
toujours de
faire mieux »

Notre Engagement

Assurer la sécurité de nos patients et la qualité et l'intégrité de nos produits.

Conforme pour le patient, conforme du premier coup, exact même quand personne ne regarde.



En savoir plus...
Politiques et
procédures en
matière de
qualité

PRENEZ LA
PAROLE

Liste des points à vérifier concernant les interactions avec les professionnels de la santé

- ✓ S'assurer que l'objectif de l'interaction est de fournir des renseignements exacts, pertinents et valables sur nos produits.
- ✓ Ne jamais promettre ni offrir des paiements et des cadeaux aux professionnels de la santé pour les inciter à acheter, à prescrire ou à recommander nos produits.
- ✓ Veiller à ce que les paiements versés aux professionnels de la santé aient une juste valeur marchande et soient effectués à des fins commerciales légitimes (p. ex., pour des travaux de recherche ou des conseils de bonne foi).
- ✓ Les règles spécifiques à chaque pays s'appliquant aux activités de commercialisation, aux paiements et aux cadeaux aux professionnels de la santé sont respectées.
- ✓ Communiquez avec le directeur de l'Éthique et conformité professionnelle à l'échelle mondiale lorsque vous versez un paiement à un professionnel de la santé, à une organisation de soins de santé ou à une association de patients.

Interactions Avec les Professionnels de la Santé

Les employés d'Apotex ne doivent pas enfreindre les lois spécifiques à leur pays (« lois anti-corruption »), qui interdisent tout paiement destiné à récompenser un comportement de prescription antérieur ou à inciter un professionnel de la santé à acheter, à prescrire ou à recommander un produit.

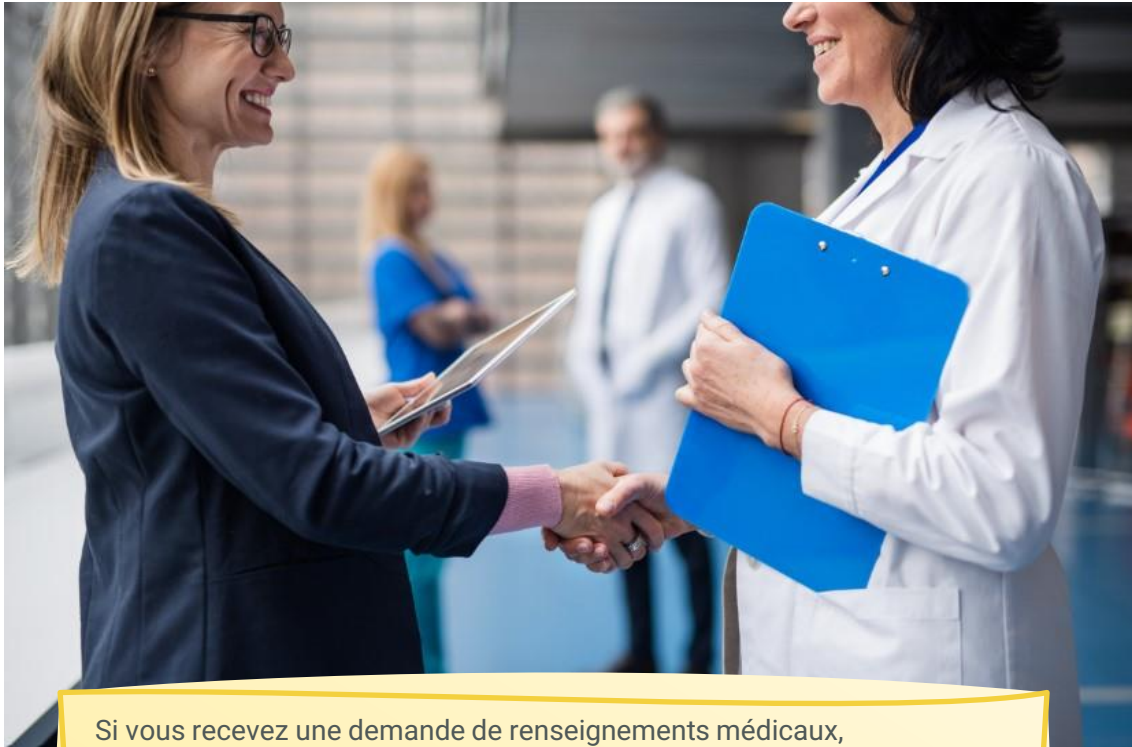
Toutes les interactions avec les professionnels de la santé doivent être régies par les lois et réglementations nationales et régionales applicables, les codes associés au secteur et les politiques d'Apotex. Les violations des lois sur les soins de santé, la fraude et les abus peuvent entraîner des sanctions sévères pour les entreprises ou les personnes, notamment des amendes importantes, des peines de prison et d'autres conséquences juridiques propres à chaque pays.



En savoir plus...
Politiques en matière d'interactions avec les professionnels de la santé au [Canada](#), aux [États-Unis](#), et au [Moyen-Orient](#)

Communication sur les produits

En savoir plus...
Politiques en matière
d'examen du matériel
de promotion régionale



Si vous recevez une demande de renseignements médicaux, communiquez avec DISpedia (le service d'information sur les médicaments de Apotex):

Courriel: dispedia@apotex.com

Téléphone: 1-800-667-4708

Par demande en ligne: to <https://www.apotex.com/dispedia/ca/fr>

Si vous recevez une demande de service à la clientèle ou des plaintes relatives au produit, communiquez avec le service à la clientèle:

Courriel: Cservice@apotex.com

Téléphone: 1-800-268-4623

Télécopieur: 1-800-665-2854

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00 (HNE).

- Les communications sur les produits doivent être véridiques, équilibrées et précises, et conformes aux lois et aux réglementations applicables.
- Seul le matériel promotionnel, les programmes et les initiatives qui ont été formellement approuvés par Apotex peuvent être utilisés pour commercialiser nos produits.
- Toutes les déclarations et tous les matériels promotionnels doivent être conformes à l'étiquette approuvée du produit Apotex. La promotion « non autorisée » est strictement interdite. Seul le personnel médical désigné et qualifié chargé des renseignements sur les médicaments est habilité à répondre aux questions non sollicitées concernant les utilisations non indiquées sur l'étiquette des produits Apotex.
- Assurez-vous que les tiers qui distribuent les produits de Apotex sont conscients de leurs obligations en matière de conformité.



Interactions avec les partenaires commerciaux

Créez des partenariats commerciaux (p. ex., avec des fournisseurs et des grossistes) après avoir examiné les antécédents et les qualifications des partenaires potentiels, et veillez à ce que la qualité et l'intégrité fassent partie de vos critères de sélection.

Dans la mesure du possible, votre diligence raisonnable doit inclure les éléments suivants;

- Veiller à ce que les partenaires commerciaux qui représentent Apotex connaissent leurs obligations en matière de respect des lois et réglementations applicables et des politiques de Apotex;
- Utiliser le prix, la qualité, la réputation et le service comme facteurs de sélection des fournisseurs ne constitue pas un conflit d'intérêts (voir la section « Conflits d'intérêts »);
- Veiller à ce que les partenaires commerciaux potentiels s'engagent à interagir correctement avec les représentants du gouvernement et les professionnels de la santé;
- Traiter les partenaires commerciaux avec respect et intégrité. Négocier de bonne foi et respecter les accords conclus avec eux;
- Mettre en œuvre une diligence raisonnable à l'égard des tiers, conformément aux procédures de l'entreprise, dans le cadre desquelles certains tiers à haut risque font l'objet d'une vérification supplémentaire avant d'être embauchés;
- Veiller à ce que nos fournisseurs soient conscients des attentes de Apotex en matière de respect du Code de conduite mondial des fournisseurs.

Déclaration sur L'esclavage Moderne

Apotex ne tolère aucune forme d'esclavage moderne ou de traite des êtres humains au sein de son organisation ou de ses chaînes d'approvisionnement.

Nous reconnaissons que ces crimes constituent une violation des droits fondamentaux de l'homme et sont contraires à l'objectif, aux valeurs et aux comportements gagnants d'Apotex.

Nous attendons de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les mêmes normes élevées.

En savoir plus...
[Code de conduite des fournisseurs](#) et
[Procédure de vérifications nécessaires des tiers](#)

Interactions avec les concurrents

Éviter les violations des règles anticoncurrentielles

- Concurrencer les autres sur la base de l'innovation, de l'efficacité, de la qualité, du service, de la performance et du prix.
- Ne pas communiquer avec vos concurrents sur des questions commerciales telles que les prix, les coûts, les remises, les fournisseurs, les plans de commercialisation, les capacités de production ou toute condition de vente qui pourrait donner l'impression qu'il existe des accords ou des ententes inappropriées.
- Ne pas conclure d'accords ou d'ententes avec des concurrents concernant l'attribution de clients, de territoires ou de parts de marché.
- Ne pas conspirer avec d'autres soumissionnaires lorsqu'ils sont en concurrence pour des contrats.
- Ne pas conclure d'accords qui limitent les capacités de production.

Exemples de concurrence déloyale

- Le recours aux pots-de-vin comme méthode pour gagner des parts de marché.
- Dénigrer l'un de nos concurrents ou ses produits.
- Interférer avec la chaîne d'approvisionnement de nos concurrents ou les contrats avec les clients.
- Obtenir ou tenter d'obtenir des renseignements commerciaux concurrentiels par des moyens illégaux ou contraires à l'éthique, tels que la fausse déclaration, la tromperie, le vol, l'espionnage ou la corruption.
- Contraindre un client à acheter chez nous.



Il est important que nous reconnaissons l'atteinte potentielle à la réputation d'Apotex et les sanctions pécuniaires et pénales sévères qui peuvent résulter de la violation de ces lois.

Si vous êtes confronté à une situation susceptible de soulever des questions anticoncurrentielles (c'est-à-dire antitrust), communiquez avec le service juridique mondial pour déterminer la marche à suivre.



En savoir plus...
[Politique relative à la loi sur la concurrence mondiale](#)

Lutte contre la corruption

Apotex exerce ses activités dans de nombreux pays du monde et interdit la corruption dans toutes ses relations d'affaires. Les violations des lois anti-corruption sont lourdes de conséquences pour les entreprises et les particuliers.

Vous ne devez jamais faire d'offre, de promesse ou de cadeau de quelque valeur que ce soit à quiconque, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, dans le but d'obtenir ou de conserver indûment un avantage commercial, d'influer sur des décisions commerciales ou d'obtenir un avantage commercial déloyal. C'est ce que l'on appelle un pots-de-vin.

En savoir plus...
Politique mondiale de conformité en matière de risques d'Apotex

(comprend notre politique sur les cadeaux et l'hospitalité)

Exemples de Pots-de-vin

- Argent liquide
- Cadeaux
- Hospitalité (voyages, repas et divertissements)
- Dons, y compris les contributions politiques
- Parrainages
- Offres d'emploi
- Tout objet de valeur pour le bénéficiaire (y compris les membres de sa famille immédiate)





Lutte contre la corruption

Représentants du Gouvernement

Un représentant du gouvernement est une personne, élue ou nommée, qui occupe une fonction législative, administrative ou judiciaire de quelque nature que ce soit. Selon le territoire, les médecins et autres professionnels de la santé peuvent être considérés comme étant des représentants du gouvernement.

La passation de contrats avec le gouvernement comporte des risques accrus et davantage de règles. Assurez-vous de bien comprendre les règles (p. ex., pour les cadeaux) et communiquez avec le service juridique si vous avez des questions. Vous devez obtenir l'approbation préalable de l'Éthique et conformité professionnelle à l'échelle mondiale avant de donner toute chose de valeur à des représentants du gouvernement. Tous les paiements, qu'ils soient effectués directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, doivent être enregistrés avec précision dans nos registres commerciaux.

Il convient de faire preuve de diligence raisonnable envers les certains tiers agissant en notre nom auprès des représentants du gouvernement avant de s'engager avec eux.

Activités Politiques

Le lobbying et les contributions politiques sont très réglementés; les restrictions et les exigences diffèrent d'un pays à l'autre. Il est essentiel que vous:

- Ne vous impliquiez pas dans des activités de lobbying ou ne fassiez pas de contributions politiques au nom d'Apotex sans l'implication directe du service juridique mondial. Toute activité de lobbying effectuée au nom de l'entreprise doit être enregistrée conformément aux procédures de lobbying de l'entreprise;
- N'utilisez pas les fonds ou les ressources d'Apotex pour vos contributions politiques personnelles. La décision de consacrer du temps ou de l'argent à une activité politique est entièrement personnelle et volontaire.

En savoir plus...
[Politique mondiale de conformité en matière de risques d'Apotex, procédure de vérifications nécessaires des tiers et Politique mondiale en matière de lobbying et de contributions politiques](#)

Qu'est-ce qu'un cadeau corporatif?

Toute chose de valeur (y compris les divertissements professionnels ou les événements sociaux) fournie au nom d'Apotex ou reçue par un employé d'Apotex de la part d'un partenaire commercial.



Communiquez avec le service Éthique et conformité professionnelle à l'échelle mondiale pour toute question supplémentaire concernant les cadeaux corporatifs.

En savoir plus...
Politique mondiale de conformité en matière de risques d'Apotex
et Politique mondiale relative aux conflits d'intérêts

Cadeaux corporatifs

Avant d'échanger un cadeau corporatif, vous devez vous assurer qu'il n'a pas pour objet d'influer sur une décision commerciale spécifique, qu'il ne risque pas de nuire à la réputation et qu'il est autorisé par nos politiques et les politiques d'entreprise du partenaire commercial.

Les cadeaux corporatifs permettent de faire preuve de bonne volonté et de renforcer les relations avec les clients, les fournisseurs et les partenaires commerciaux, et non d'obtenir un avantage déloyal au bénéfice d'Apotex ou un avantage personnel.

En outre, voici les exigences à respecter:

- Les cadeaux doivent être conformes aux pratiques commerciales habituelles et raisonnables et ne doivent pas prendre la forme d'espèces ou de quasi-espèces (p. ex., de chèques-cadeaux).
- Les divertissements professionnels sous la forme d'événements sportifs ou d'autres événements sociaux avec un partenaire commercial peuvent être acceptés si la dépense est modérée et conforme aux bonnes pratiques commerciales.
- Si vous recevez un cadeau corporatif qui enfreint cette politique, vous devez le retourner, à moins que cela ne soit irréalisable ou offensant. Dans ce cas, vous devez également informer le partenaire commercial de nos restrictions en matière de cadeau.
- Les cadeaux aux représentants du gouvernement sont généralement interdits.
- Vous ne pouvez pas offrir ou recevoir un cadeau si vous travaillez dans le domaine de l'approvisionnement ou dans toute autre fonction ou entreprise qui interdit l'échange de cadeaux d'entreprise.
- Pour éviter toute apparence d'influence inappropriée, aucun cadeau corporatif ne doit être offert au moment des appels d'offres ou des renouvellements de contrats, ou durant la période précédant lesdits appels d'offres ou renouvellements de contrats.
- Si vous offrez un cadeau corporatif, assurez-vous qu'il fait une bonne utilisation des ressources d'Apotex et qu'il a été approuvé par votre responsable.
- Des règles spécifiques à chaque pays peuvent s'appliquer aux paiements ou aux cadeaux aux professionnels de santé. Les activités de marketing acceptables dans d'autres secteurs d'activité peuvent être inacceptables lorsqu'il s'agit de traiter avec des professionnels de la santé. Des exigences de divulgation supplémentaires peuvent s'appliquer (voir [la section Interactions avec les professionnels de la santé](#)).


Conformité commerciale

La politique d'Apotex est de se conformer à tous égards aux sanctions économiques, aux contrôles des exportations et aux lois et réglementations anti-boycottage du Canada, des États-Unis, de l'Union européenne, du Royaume-Uni, des Nations Unies et des territoires où la société exerce ses activités.

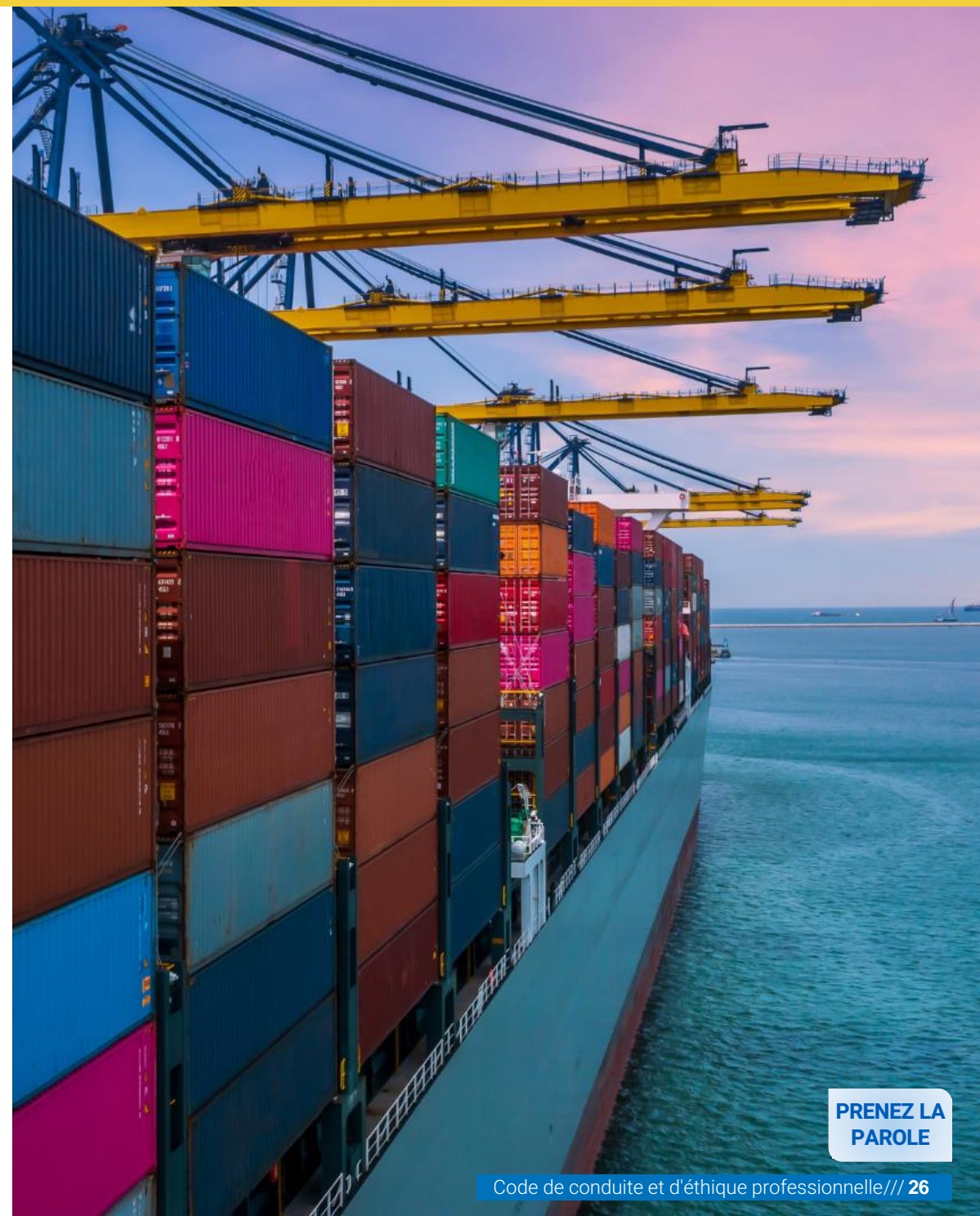
Si vous êtes impliqué dans le transfert de biens et de services (ou si vous entretenez des relations avec des tiers susceptibles de transférer des produits Apotex) à l'étranger, vous devez respecter les lois applicables et les politiques de l'entreprise, quel que soit l'endroit où vous vous trouvez. La législation canadienne ou américaine, ou les deux, peuvent s'appliquer indépendamment de la législation locale.

Communiquez avec Responsable de l'éthique et de la conformité à l'échelle mondiale pour vous assurer que les activités d'exportation et d'importation prévues sont conformes à la législation en vigueur.

Apotex se prémunit contre les sanctions grâce à un processus de filtrage complet des tiers qui s'efforce d'empêcher les relations avec des entités sanctionnées.



En savoir plus...
Politique mondiale de conformité en matière de risques d'Apotex, Procédure de vérifications nécessaires des tiers et Liste des pays ou groupes cibles de sanctions





NOTRE ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

NOTRE ENGAGEMENT CONCERNANT NOS ACTIONS

Conflits D'intérêts

Toutes les décisions commerciales prises par les employés d'Apotex et le conseil d'administration d'Apotex doivent l'être dans l'intérêt supérieur de l'entreprise et non sur la base d'intérêts personnels ou d'autres intérêts commerciaux. Il est important d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts. L'apparence d'un conflit consiste en ce qu'une personne raisonnable pourrait considérer comme étant un conflit potentiel.

Cette activité constitue-t-elle un conflit d'intérêts?

Mes relations ou mes intérêts personnels peuvent-ils influencer sur mes décisions?



Quelqu'un d'autre pourrait-il en avoir l'impression?



Si la réponse est OUI, il s'agit probablement d'un conflit. Demandez conseil en cas d'incertitude.



Signaler les conflits d'intérêts réels ou perçus

Apotex exige de ses employés qu'ils signalent les conflits d'intérêts réels ou potentiels dès qu'ils se présentent. Les employés doivent prévenir leur supérieur hiérarchique et obtenir l'autorisation écrite du directeur de l'Éthique et conformité des affaires à l'échelle mondiale avant de s'engager dans une activité susceptible d'entraîner une situation de conflit d'intérêts.

Exemples de conflits d'intérêts potentiels:

- Travailler pour un concurrent, un fournisseur ou un partenaire commercial d'Apotex;
- Avoir une participation dans une entreprise qui vend des biens ou des services à Apotex;
- Avoir une relation directe ou indirecte de supervision/rapport avec des parents ou des partenaires sentimentaux.
- Avoir un membre de la famille qui fait ou veut faire des affaires avec Apotex;
- Offrir un cadeau, un paiement ou une faveur à un partenaire commercial en échange d'un contrat avec Apotex;
- Accepter pour soi-même une occasion commerciale qui devait profiter à Apotex;
- Siéger au conseil d'administration d'une société qui fait des affaires avec Apotex.

En savoir plus...
[Politique mondiale relative aux conflits d'intérêts](#)

**PRENEZ LA
PAROLE**

Importance des registres commerciaux

Qu'est-ce qu'un registre commercial?

Les registres commerciaux comprennent tout document ou toute communication sur papier ou sous forme électronique conservés dans le cadre de l'activité commerciale. Ces dossiers sont essentiels à la gestion de notre entreprise et au respect de nos obligations légales, financières et éthiques envers les gouvernements et nos clients.

Tenir des registres commerciaux précis

Il vous incombe de veiller à ce que les documents commerciaux dont vous avez la garde ou le contrôle soient tenus, conservés et détruits conformément à toutes les exigences légales et réglementaires en matière d'archivage.

Lorsque vous gérez des registres commerciaux, voici ce à quoi il vous faut penser:

- Saisir les renseignements de manière honnête et opportune;
- Classer et conserver les registres commerciaux conformément aux orientations de l'entreprise et aux politiques applicables;
- Respecter les périodes de conservation spécifiées dans le calendrier de conservation, le cas échéant, ou exigées par la loi pour votre secteur, votre pays ou votre fonction;
- Ne pas supprimer, détruire, ni modifier aucun registre (en format papier ou électronique) si vous avez reçu un avis concernant l'obligation de préservation. La destruction, même par inadvertance, de registres faisant l'objet d'un avis concernant l'obligation de préservation pourrait exposer notre entreprise et vous-même à des poursuites civiles et pénales.

En savoir plus...

[Politique de gestion des dossiers mondiaux](#), [Conservation pour litige](#), [Procédure de conservation et de destruction des dossiers d'entreprise \(différant des bonnes pratiques\)](#) et [Gestion des données de base de l'entreprise](#)



Les exigences d'Apotex en matière de gestion des registres s'appliquent à tous les employés ainsi qu'à toute personne avec laquelle nous faisons des affaires, y compris les fournisseurs, les sous-traitants ou tout autre tiers.

Si vous avez des questions concernant les obligations de préservation, communiquez avec le service juridique mondial ou



**PRENEZ LA
PAROLE**

Prévention de la fraude

Fournir sciemment des renseignements faux, inexacts ou incomplets n'est pas correct et, dans la plupart des cas, est illégal et peut constituer une fraude.

Si vous avez connaissance d'une pratique comptable ou d'une tenue de registres douteuse ou d'autres types de fraude, vous devez le signaler sans délai par l'entreprise de l'un des canaux de prise de parole mis à votre disposition.



La Rigueur et la Discipline

« Faire des plans et suivre des processus »

Exemples de Fraude

- La falsification de renseignements financiers dans les livres et registres de notre entreprise.
- L'accélération ou le report des coûts en violation des principes comptables généralement acceptés.
- La modification des enregistrements GxP afin d'atteindre les objectifs de production.
- Les fausses déclarations sur les heures travaillées pour gagner plus d'argent ou pour éviter des mesures disciplinaires en cas de retard ou d'absence au travail.
- La fourniture de fausses informations médicales pour obtenir des prestations.
- La présentation de fausses notes de frais ou modifiées en vue d'obtenir un remboursement.
- Le délit d'initié : négocier des actions ou des titres sur la base de renseignements matériels non publics qui ne sont pas accessibles au grand public.
- Fraude externe : fournisseurs qui se comportent mal.
- Le blanchiment d'argent : dissimuler l'origine de l'argent obtenu illégalement en faisant croire qu'il provient de sources légitimes.

Comment prévenir la fraude

- **Agissez avec intégrité** : Soyez honnête, transparent et éthique dans toutes vos interactions.
- **Signalez toute activité suspecte** : Signalez-le si vous soupçonnez ou avez connaissance d'un comportement frauduleux.
- **Protégez les informations confidentielles** : Protégez les données et les actifs sensibles. Voir la section Protection des informations d'Apotex.
- **Soyez responsable** : Assumez vos actes et vos responsabilités.
- **Tenez des registres précis** : Assurez l'exactitude et l'exhaustivité des dossiers financiers et opérationnels. Voir la section Importance des registres commerciaux.
- **Évitez les conflits d'intérêts** : Divulgez et gérez vos intérêts personnels qui peuvent entrer en conflit avec vos responsabilités professionnelles. Voir la section Conflits d'intérêts.

Notre engagement en matière d'éthique professionnelle

Lutte contre le blanchiment d'argent (LCB)

Le blanchiment d'argent fait référence à l'acte de dissimuler l'origine de fonds obtenus illégalement (« argent sale ») en faisant croire qu'ils proviennent de sources légitimes (« argent propre »). Le respect des lois, des directives et des principes de lutte contre le blanchiment d'argent nous aide à garantir que les actifs d'Apotex ne sont pas utilisés pour des crimes au sens des lois sur la LCB ou pour les dissimuler.

Politique sur la LCB d'Apotex

- Assurez-vous de toujours faire des affaires avec des fournisseurs et des clients réputés, à des fins commerciales légitimes et avec des fonds légitimes. Suivez la procédure de vérifications nécessaires des tiers.
- Pour aider à prévenir et à détecter le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, restez à l'affût...
 - De signaux d'alarme tels que des paiements suspects, qui peuvent inclure des paiements en espèces ou l'équivalent (lorsque les chèques sont la norme)
 - De paiements effectués à partir de comptes personnels au lieu de comptes professionnels
 - De fonds provenant d'institutions financières ou de tiers sans relation logique avec le client ou le partenaire commercial.
- Les paiements en espèces sont interdits sauf approbation préalable des services juridiques mondiaux et des services d'éthique et de conformité commerciales mondiales.

Notre processus d'approvisionnement

Afin de maintenir l'intégrité du processus d'approvisionnement, il est obligatoire que tous les employés suivent la politique d'approvisionnement mondiale. Faites appel au service d'approvisionnement mondial (GPD) dès le début du processus d'approvisionnement afin de garantir que toutes les transactions sont menées de manière juste, transparente et éthique, réduisant ainsi le risque de conflits d'intérêts, de fraude et de non-conformité.

N'oubliez pas

1 Dépense annuelle avec le fournisseur \geq 250 000 \$ CA

Le GPD doit être mis au courant dès le début du projet.

Le GPD collaborera avec les partenaires commerciaux pour déterminer la meilleure approche d'approvisionnement pour l'initiative.

2 Dépense annuelle avec le fournisseur $<$ 250 000 \$ CA

GPD fournira des conseils à l'entreprise et la guidera selon ses besoins. Il est obligatoire d'obtenir des offres concurrentielles auprès d'au moins trois fournisseurs différents si aucun fournisseur privilégié n'est utilisé.

3 Processus d'intégration des nouveaux fournisseurs :

Le processus d'évaluation et de contractualisation des fournisseurs est basé sur la législation applicable, les politiques d'Apotex et les résultats de la diligence raisonnable, et est mené de manière équitable, sans conflits d'intérêts.

4 Service d'assistance

Contactez le service d'achat à l'adresse apobuy@apotex.com pour obtenir de l'aide.

Types de Renseignements Exclusifs et Confidentiels



Fusions ou acquisitions



Changements dans la gestion



Résultats financiers ou prévisions financières



Stratégies de marché



Actions en justice



Contrats



Essais cliniques ou autres données scientifiques



Actifs de l'entreprise

En savoir plus...
Protection des informations d'Apotex et Politique en matière de propriété intellectuelle

Protection des renseignements d'Apotex

Chaque employé (même après avoir quitté l'entreprise) doit faire preuve de diligence pour préserver l'intégrité des renseignements exclusifs et confidentiels d'Apotex des façons suivantes:

- Assurer la stricte confidentialité des renseignements d'Apotex qui vous sont confiés. Ne divulguer aucun renseignement confidentiel d'Apotex, même aux membres de votre famille, à moins que cette divulgation ne soit:
 - Autorisée par Apotex;
 - En lien avec un besoin commercial légitime évident;
 - Effectuée dans le cadre d'un accord de confidentialité écrit, examiné par le service juridique.
- Faire preuve de prudence lors de l'envoi de renseignements à l'extérieur par des moyens de communication pratiques tels que les courriels.
- Protéger les renseignements électroniques confidentiels (voir la section Utilisation des actifs informatiques), en utilisant uniquement des méthodes approuvées pour le partage, la collaboration, la saisie ou le transfert d'informations confidentielles (c'est-à-dire non accessibles au public), y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative (IA).

Vos droits en tant qu'employé

La confidentialité ne vous empêche pas de faire part à Apotex de vos préoccupations concernant des violations potentielles du Code ou de la loi, ni de déposer une plainte, de communiquer, de fournir des renseignements ou de participer à une enquête ou à une procédure auprès d'une agence gouvernementale.

Utilisation des actifs de l'entreprise

En tant que membres de l'équipe, nous sommes tenus d'utiliser les Actifs de l'entreprise, y compris bâtiments, brevets, marques, d'Apotex avec intégrité, soin et professionnalisme afin de contribuer au succès d'Apotex.

Les actifs informatiques comprennent les ordinateurs et les systèmes d'information, les téléphones et autres équipements électroniques, ainsi que les données.

Précautions et règles régissant l'utilisation correcte des actifs informatiques

- Respecter toujours la politique des Services informatiques mondiaux en matière d'utilisation des actifs informatiques.
- Veiller à ce que les tiers avec lesquels vous travaillez et qui ont accès aux systèmes ou aux données d'Apotex respectent nos exigences en matière de sécurité des renseignements.
- Protéger les actifs de l'entreprise contre la perte ou les dommages. Garder votre équipement informatique en sécurité à tout moment et protéger vos identifiants et vos mots de passe.
- Utiliser l'équipement informatique, les téléphones, le courriel et l'accès à Internet à des fins professionnelles légitimes et légales.
- Utiliser des méthodes sécurisées autorisées pour transmettre des fichiers confidentiels à l'extérieur (p. ex., la transmission électronique).
- Seule une utilisation personnelle limitée et appropriée est acceptable. Le respect de la vie privée n'est pas garanti sur les systèmes électroniques d'Apotex.
- Restituer immédiatement l'équipement fourni par l'entreprise sur demande.



Communiquez avec le Service de confidentialité et de sécurité des Services informatiques mondiaux si vous avez des questions sur l'utilisation des actifs informatiques et immédiatement si vous soupçonnez une situation dans laquelle les actifs informatiques ou les données de Apotex ont pu être compromis ou perdus ou avez connaissance d'une telle situation. Contactez le service de Sécurité de l'entreprise en cas de biens physiques manquants ou volés.

En savoir plus...
Politiques relatives à l'utilisation des actifs informatiques, la propriété de l'entreprise locale (actifs physiques), l'attribution de la propriété intellectuelle (invention) et la protection des informations d'Apotex

**PRENEZ LA
PAROLE**

Protection des données

Apotex peut recueillir des renseignements personnels identifiables (RPI) auprès de différentes personnes, notamment des clients, des patients, des sujets d'essais cliniques, des professionnels de la santé et des employés.

En quoi les RPI consistent-ils?

La définition des RPI varie selon les pays, mais elle englobe généralement tout renseignement d'identification personnel (nom, date de naissance, sexe, adresse, numéro de carte de santé, etc.) et tout renseignement d'identification sensible (religion, race, état de santé, état civil, numéro de téléphone, numéro de sécurité sociale, numéro de carte de crédit, etc.).

En savoir plus...
[Politiques de confidentialité des données régionales et mondiale](#)



Connaître les lois locales en matière de confidentialité des données lors du traitement des RPI. Pour en savoir plus, communiquez avec votre Service juridique mondial ou le Service de confidentialité et de sécurité des Services informatiques mondiaux.



Ne recueillir et n'utiliser les RPI qu'à des fins commerciales légitimes. Les conserver conformément aux politiques contre le harcèlement et au calendrier de rétention.



Veiller à ce que les données soient protégées à chaque étape : collecte, traitement, stockage et transfert.



Obtenir un consentement écrit avant de recueillir, d'utiliser ou de divulguer des RPI.



Ne partager les RPI qu'en cas de besoin légitime, et ils seront protégés par l'autre partie. Les tiers externes doivent disposer d'un accord de confidentialité écrit, et lorsque la loi applicable l'exige, des accords de traitement de données.






Communiquez immédiatement avec le Service d'assistance mondial en cas de violation potentielle des RPI ou si vous avez des questions concernant la confidentialité des données.

Communication publique et médias sociaux

En savoir plus...
Politique relative aux
communications
d'entreprise
mondiales et médias
sociaux

Apotex doit s'exprimer d'une voix claire et cohérente lorsqu'elle fournit des renseignements au public, y compris aux médias, concernant ses plans d'affaires et ses activités. Voilà pourquoi il est important que seul le personnel autorisé de Apotex parle au nom d'Apotex, que vous suiviez ces directives et que vous sachiez avec qui communiquer afin de protéger l'entreprise et sa réputation.

TYPE DE COMMUNICATION	CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR	AVEC QUI COMMUNIQUER
 Les Médias	<ul style="list-style-type: none"> – Ne pas fournir de renseignements sur Apotex aux médias, y compris aux journalistes, aux investisseurs ou aux analystes de marché. 	Transmettre immédiatement les demandes de renseignements sur Apotex au service des relations avec les médias à l'adresse suivante: media@apotex.com
 Prise de parole en public	<ul style="list-style-type: none"> – Obtenir une autorisation avant de parler au nom d'Apotex ou d'exprimer une position officielle de l'entreprise sur une plateforme ou lors d'un événement public. Cela inclut, sans s'y limiter, les entrevues ou les interventions externes, à titre personnel ou professionnel, dans lesquelles Apotex sera abordée ou référencée, ou les publications dans tout média ou contenu écrit. – La communication des connaissances liées à votre rôle chez Apotex est également soumise à l'autorisation. 	Obtenir l'approbation écrite de votre responsable ou du vice-président de votre division (ou des deux) et la soumettre à l'approbation du service des relations publiques (corporatecomms@apotex.com).
 Communication en ligne	<ul style="list-style-type: none"> – Veiller à ce que votre comportement en ligne soit conforme à notre Code. Connaître et suivre les politiques de protection des informations et d'utilisation des actifs informatiques d'Apotex. – Ne partagez pas d'informations confidentielles d'Apotex. – Ne pas divulguer des renseignements confidentiels d'Apotex. Connaître et respecter les politiques de protection des renseignements de Apotex et d'utilisation des actifs informatiques. – Vous présenter. Si vous commentez ou publiez sur des sujets liés à votre travail, présentez-vous en tant qu'employé d'Apotex. – Ne pas parler au nom d'Apotex sans autorisation. – Demander conseil aux RH avant de recommander des collègues (actuels ou anciens) sur LinkedIn. – Ne pas utiliser le logo ou les marques d'Apotex sans autorisation écrite. 	Si vous voyez des commentaires ou des messages en ligne qui, selon vous, sont inexacts ou représentent injustement Apotex, n'y répondez pas. Signalez-les immédiatement à corporatecomms@apotex.com

APOTEX

Entreprise mondiale du
domaine de la santé
basée au Canada



Code de conduite et d'éthique professionnelle

Notre Code est notre culture

APOTEX

CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Les renseignements contenus dans le présent document remplacent tout code de conduite et d'éthique professionnelle d'Apotex publié antérieurement.

Le présent Code de conduite ne constitue pas un contrat, ni une garantie d'emploi pour une période quelconque, ni ne crée de droits spécifiques en matière d'emploi.

La version en ligne du Code de conduite et d'éthique professionnelle d'Apotex, accessible sur APOweb, remplace toutes les versions publiées.

Code de conduite et d'éthique professionnelle d'Apotex, version 8.0
Le 15 octobre 2024

Le Code est disponible sous forme électronique à l'adresse suivante
Site Externe: <https://www.apotex.com/global/ethics>
Site Interne: [PolicyHub](#)